

Royaume du Maroc



المملكة المغربية

**STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'INGENIERIE ET DE L'ENTREPRISE DE BTP 2018 – 2022**

**CONTRAT D'APPLICATION
RELATIF AU MINISTERE DU TRAVAIL
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

Al Hoceima, le 24 Septembre 2018

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Contexte du présent contrat d'application..... | 3 |
| DOSSIERS STRATEGIQUES ET MESURES DANS LE PERIMETRE D'APPLICATION DU MTIP | 4 |
| PILIER I : MISE A NIVEAU DU SECTEUR..... | 5 |
| 1 ^{er} Dossier stratégique : Assurer une visibilité sur le secteur | 6 |
| Mesure 1 : Mettre en place un observatoire du secteur | 6 |
| Mesure 2 : Assurer le partage d'informations concernant le secteur du BTP | 7 |
| Mesure3 : Promotion de l'entreprise nationale du BTP et de l'ingénierie | 7 |
| 2 ^{ème} Dossier stratégique : Actualiser le cadre réglementaire et optimiser les processus de l'administration..... | 7 |
| Mesure 4 : Accélérer l'achèvement des chantiers règlementaires..... | 8 |
| Mesure 5 : Mener une réflexion sur la réforme globale du cadre réglementaire de la commande publique..... | 9 |
| Mesure 6 : Optimiser les processus de l'Administration | 9 |
| 3 ^{ème} Dossier stratégique : Renforcer les compétences et améliorer l'attractivité des métiers | 9 |
| Mesure 7 : Accroître le niveau de qualification des employés du secteur et renforcer le rôle des deux Fédérations dans la formation..... | 9 |
| 4 ^{ème} Dossier stratégique : Renforcer la représentation professionnelle et encourager l'interprofession | 9 |
| Mesure 8 : Renforcer le rôle des Fédérations..... | 9 |
| Mesure 9 : Créer une interprofession..... | 10 |
| 5 ^{ème} Dossier stratégique : Améliorer la compétitivité de l'entreprise | 11 |
| Mesure 10 : Mise à niveau organisationnelle, managériale et en gestion des ressources humaines des entreprises | 11 |
| Mesure 11 : Mise à niveau technique et technologique des entreprises..... | 11 |
| 6 ^{ème} Dossier stratégique : Faire émerger une entreprise citoyenne | 11 |
| Mesure 12 : Renforcer l'attractivité de l'activité formelle..... | 11 |
| Mesure 13: Améliorer les conditions de sécurité et de santé sur les chantiers | 12 |
| Pilier II : Une culture d'excellence et un rayonnement à l'international | 14 |
| 7 ^{ème} Dossier stratégique : Valoriser l'excellence et l'innovation..... | 15 |

| | |
|---|----|
| Mesure 14 : Promouvoir et récompenser l'excellence et les bonnes pratiques | 15 |
| Mesure 15 : Faciliter l'acquisition d'expertise | 15 |
| Mesure 16 : Créer un pôle d'excellence BTP | 15 |
| 8 ^{ème} Dossier stratégique : Favoriser l'émergence de champions nationaux..... | 15 |
| Mesure 17 : Mettre en place un programme d'émergence de champions nationaux et régionaux dans le secteur | 15 |
| 9 ^{ème} Dossier stratégique : Développer les partenariats publics privés | 15 |
| Mesure 18 : Garantir les conditions nécessaires pour le développement des PPP | 15 |
| 10 ^{ème} Dossier stratégique : Promouvoir le respect de l'environnement..... | 15 |
| Mesure 19: Réaliser une mise à niveau environnementale du secteur | 15 |
| Mesure 20 : Faire du Maroc une référence régionale en matière d'éco-construction | 15 |
| 11 ^{ème} Dossier stratégique : Accompagner l'internationalisation des entreprises..... | 15 |
| Mesure 21 : Assurer la promotion et l'accompagnement de l'entreprise nationale du BTP et de l'ingénierie sur les marchés cibles | 15 |
| Liste des signataires | 16 |

Contexte du présent contrat d'application

Le « Contrat Cadre pour le développement de l'ingénierie et de l'entreprise du BTP », signé le 24/09/2018, vient sceller les grandes orientations stratégiques pour le développement du secteur du BTP, suite à une étude réalisée par le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau (METLE), la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics (FNBTP) et la Fédération Marocaine du Conseil et de l'Ingénierie (FMCI).

Ce Contrat Cadre donne lieu à plusieurs contrats d'application qui en sont la déclinaison par ministère partenaire. Ils présentent les engagements détaillés pour chacun des ministères partenaires ainsi que les engagements correspondants des deux fédérations professionnelles. Ils sont signés, d'une part, par le Ministère concerné, et d'autre part, par le METLE, la FNBTP et la FMCI.

Le présent contrat d'application fait partie intégrante du Contrat Cadre signé le 24/09/2018. Par conséquent, il recense uniquement les dossiers stratégiques et les mesures correspondant aux engagements Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle (MTIP) en collaboration avec la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics et la Fédération Marocaine du Conseil et de l'Ingénierie.

Pour pouvoir consulter la vision, les orientations générales et l'ensemble des dossiers stratégiques de la stratégie de développement de l'ingénierie et de l'entreprise du BTP, se référer au contrat cadre.

DOSSIERS STRATEGIQUES ET MESURES DANS LE PERIMETRE D'APPLICATION DU MTIP

PILIER I : MISE A NIVEAU DU SECTEUR

1^{er} Dossier stratégique : Assurer une visibilité sur le secteur

La visibilité sur les caractéristiques et les tendances de la demande est un élément déterminant pour les entreprises du secteur, qui pourront ainsi orienter leurs investissements et répondre au mieux aux besoins du marché. De même, une visibilité accrue sur l'offre permettrait de réajuster les politiques publiques afin de mieux adapter cette offre aux besoins du secteur (mesures d'accompagnement des entreprises, système de formation,...). Enfin une meilleure connaissance des conditions de travail et des problématiques du secteur permettrait une facilitation des politiques sociales en faveur des employés du secteur.

Mesure 1 : Mettre en place un observatoire du secteur

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de **mettre en place un observatoire national du BTP, autonome et regroupant l'ensemble des observatoires opérant sur le secteur, ayant pour mission d'offrir toute la visibilité sure :**

- **Les caractéristiques du secteur** (Ex : suivi et analyse des agrégats macro-économiques, des indicateurs de la construction (nature et volume d'activité) et des indicateurs relatifs aux prix et coûts de réalisation des ouvrages...).
- **La demande publique et privée** (Ex : collecte et publication des programmes d'investissement du gouvernement, établissements et entreprises publics, collectivités locales et grands maîtres d'ouvrage privés, veille des grands projets d'infrastructures internationaux et des projets de coopération).
- **L'Environnement, les conditions de travail, de santé et de sécurité** (Ex : baromètre des conditions de travail (sécurité sur les chantiers, couverture sociale,...)).
- **Le tissu d'acteurs** (Ex : suivi et analyse des caractéristiques des différents intervenants du secteur (entreprises, bureaux d'études et laboratoires, ...) et des chiffres clés associés (chiffres d'affaires, investissements, ...), salon virtuel du BTP (portail présentant les entreprises du secteur, suivi des réalisations et de la qualité de celles-ci)).
- **Les métiers et la formation** (Ex : suivi des évolutions des métiers et des compétences requises dans le secteur au niveau national et international).
- **Les nouvelles technologies et matériaux** (Ex : suivi de l'évolution technologique du secteur au niveau national et international).

A cet effet, le **MTIP et l'observatoire du BTP** s'engagent à s'échanger **les données et les informations relatives à l'emploi et aux conditions de travail dans le secteur du**

BTP, conformément à une convention définie d'un commun accord entre le MTIP, le METLE et le MATNUHPV.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent également à la transmission à l'observatoire du BTP des **données et informations relatives au secteur du BTP** (données relatives au tissu d'acteurs notamment), conformément à une convention définie d'un commun accord avec le METLE et le MATNUHPV.

Mesure 2 : Assurer le partage d'informations concernant le secteur du BTP

Sans objet pour le MTIP

Mesure3 : Promotion de l'entreprise nationale du BTP et de l'ingénierie

Sans objet pour le MTIP

2^{ème} Dossier stratégique : Actualiser le cadre réglementaire et optimiser les processus de l'administration

Le Maroc a entrepris plusieurs réformes et chantiers de réformes réglementaires magistraux ayant pour objectif d'asseoir un cadre réglementaire mettant en avant la transparence l'équité et la qualité :

- Les dispositions du décret du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics, entré en vigueur le 1er janvier 2014 ;
- Les dispositions du décret n°2-14-394 du 13 mai 2016 relatif au CCAG-T ;
- La réforme de la Commission des Marchés concrétisée par l'adoption du décret n° 2-14-867 du 21 septembre 2015 relatif à la Commission nationale de la commande publique ;
- Les dispositions du Décret n°0 2-16-344 du 22 juillet 2016 fixant les délais de paiements et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques ;
- Les nouvelles dispositions du décret n°214272 du 14 mai 2014 relatif aux avances en matière de marchés publics publié au BO n°6257 du 19 mai 2014 ;
- Les dispositions de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics ;
- La refonte de la charte concernant la petite et moyenne entreprise ;
- Le projet de généralisation du système de qualification et classification des entreprises aux collectivités locales et au secteur privé.

Compte tenu de l'importance de la dimension réglementaire dans le développement de tout secteur économique, le contrat cadre s'inscrit dans la démarche de réformes initiée par le Royaume et vise à contribuer à son amélioration continue.

Ainsi, l'objectif est de garantir au secteur de l'ingénierie et du BTP une réglementation adéquate, qui puisse assurer le développement des entreprises dans les meilleures conditions et sécuriser l'investissement. Cette actualisation de la réglementation sera d'abord focalisée sur l'accélération des chantiers en cours, puis sur le développement d'un effort de réforme global, consensuel et institutionnalisé.

Cet effort devra notamment porter sur la mise en place d'une législation forte pour **l'application de la Préférence Nationale** afin de permettre un soutien à l'entreprise marocaine face aux pratiques anti-concurrentielles menées par les opérateurs étrangers. **Dans ce sens, la loi de finance 2015 précise que** *«une priorité particulière sera donnée à... l'application effective de la préférence nationale dans les marchés publics dans le respect des engagements internationaux du Maroc et de la mesure tendant à faire bénéficier les petites et moyennes entreprises de 20 % de la commande publique ».*

Mesure 4 : Accélérer l'achèvement des chantiers réglementaires

Le **MTIP** s'engage à contribuer à l'accélération de l'achèvement des chantiers réglementaires en cours notamment la révision de la réglementation relative à la sous-traitance régie par les textes en vigueur.

A cet effet, le **MTIP** s'engage à veiller à une application juste et équitable des dispositions relatives à la sous-traitance dans le code du travail, et de recourir à sa compétence d'encadrement juridique dans le domaine du travail pour clarifier ses dispositions.

En complément à cette mesure, et en vue d'améliorer le climat social au sein de l'entreprise, le **MTIP** insiste sur la nécessité de développer les conventions collectives dans le secteur.

Aussi, le **MTIP** s'engage à inciter et sensibiliser les entreprises du secteur de BTP et d'ingénierie, en collaboration avec la FNBTP et la FMCI, à conclure des conventions collectives sectorielles de travail ce qui permettra d'améliorer le climat social du secteur et par la suite sa productivité.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à être **force de proposition** pour l'accélération de l'achèvement des chantiers réglementaires susmentionnés et à **assurer le relais** auprès des entreprises pour leur diffusion.

Mesure 5 : Mener une réflexion sur la réforme globale du cadre réglementaire de la commande publique

Sans objet pour le MTIP

Mesure 6 : Optimiser les processus de l'Administration

Sans objet pour le MTIP

3^{ème} Dossier stratégique : Renforcer les compétences et améliorer l'attractivité des métiers

Mesure 7 : Accroître le niveau de qualification des employés du secteur et renforcer le rôle des deux Fédérations dans la formation

Sans objet pour le MTIP

4^{ème} Dossier stratégique : Renforcer la représentation professionnelle et encourager l'interprofession

La **FMCI** et la **FNBTP** **représentent l'essentiel de l'activité en termes de volume d'affaire**, leur **représentativité reste limitée en matière de nombre d'adhérents, relativement à la taille du tissu**. De plus la **FMCI** et la **FNBTP** manquent de moyens suffisants pour jouer pleinement leur rôle et participer activement au développement du secteur.

Mesure 8 : Renforcer le rôle des Fédérations

Le **MTIP** s'engage à **considérer la FMCI et la FNBTP comme étant les interlocuteurs** en ce qui concerne le secteur et la défense des intérêts des entreprises et à assurer un traitement rapide et adéquat aux doléances et réclamations défendues par ces Fédérations.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à **renforcer leur représentativité** en augmentant significativement le nombre de leurs membres.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à mener davantage d'actions volontaristes pour le **développement des entreprises** du secteur. Ces actions devront entre autres concerner :

- Le développement compétitif technique et technologique des entreprises dont notamment la labellisation volontaire des bureaux de conseils et d'ingénierie, la certification des entreprises d'ingénierie et de travaux ;
- L'amélioration de la citoyenneté des entreprises : transparence, sécurité sur les chantiers, responsabilité sociale (cotisation CNSS...) et respect de l'environnement.

Ces actions seront des actions de sensibilisation, des actions de formation (référentiels volontaires, réglementation, ...), des actions de mutualisation, de partenariat au Maroc et de prospection à l'international et toute autre forme d'actions tirant les entreprises du secteur vers le haut.

Mesure 9 : Créer une interprofession

Favoriser l'**interprofession** est un moyen de **coordonner les efforts** des acteurs, de créer une **coopération transversale** entre les entreprises et de **travailler sur des problématiques communes**.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à **mettre en place une interprofession dynamique** rassemblant et créant une synergie entre les différents acteurs de la filière BTP. Cette interprofession aura pour objectif, entre autres :

- D'être force de proposition dans le développement et la régulation de la filière ;
- De coordonner les efforts de développement/modernisation du secteur
- De veiller à l'équité des échanges économiques entre les différents métiers de la filière ;
- De contribuer à l'élaboration des standards et normes de qualité afin d'assurer l'homogénéité des produits et procédés de la filière ;
- De réaliser des actions commerciales groupées, notamment à l'international.

Cette interprofession peut être constituée sous forme de cluster ou d'alliance pour une filière donnée ou un objectif de développement spécifique. Cette interprofession pourra par procédé de reconnaissance mutuelle s'arrimer à ses semblables à l'international et favoriser ainsi les synergies escomptées.

Une fois créée, le **MTIP** s'engage à **considérer l'interprofession comme un interlocuteur** pour le traitement des enjeux de la filière.

5^{ème} Dossier stratégique : Améliorer la compétitivité de l'entreprise

Mesure 10 : Mise à niveau organisationnelle, managériale et en gestion des ressources humaines des entreprises

Sans objet pour le MTIP

Mesure 11 : Mise à niveau technique et technologique des entreprises

Sans objet pour le MTIP

6^{ème} Dossier stratégique : Faire émerger une entreprise citoyenne

L'informel pèse lourd dans le secteur du BTP et représente un réel enjeu économique et social.

Sa forte présence a un impact social important, générant essentiellement des emplois précaires, un environnement de concurrence déloyale ainsi que des pertes fiscales pour l'Etat.

Le MTIP souligne la nécessité pour le secteur d'une plus grande conformité sociale. Il rappelle le caractère obligatoire de la déclaration des salariés, de la couverture sociale médicale et de l'assurance accident de travail notamment.

De manière plus générale, le MTIP insiste sur la nécessité pour les opérateurs du secteur de promouvoir leur capital humain.

Mesure 12 : Renforcer l'attractivité de l'activité formelle

En vue de réduire de manière significative l'impact de l'activité informelle sur le secteur du BTP, **le MTIP, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, a décidé de s'engager en priorité à favoriser l'intégration des entreprises au secteur formel.**

A cet effet, le **MTIP**, en partenariat avec le **METLE** et les **Fédérations Professionnelles**, s'engage à **mettre en place progressivement un système de cartes professionnelles pour l'ensemble des travailleurs du secteur, et ce dans les limites permises par la législation et la réglementation en vigueur, notamment le code du**

travail. Cette initiative permettra une reconnaissance et une légitimité aux professionnels et une amélioration de leurs conditions de travail.

Par ailleurs, considérant l'importance d'une réglementation efficace et adaptée, **le MTIP s'engage à renforcer la réglementation actuelle pour offrir un environnement favorable au développement de l'activité formelle.**

Le **MTIP**, en partenariat avec les **Fédérations professionnelles**, s'engage également à **sensibiliser les acteurs du BTP aux avantages d'intégrer ou de se maintenir dans le formel.**

En outre, le **MTIP s'engage à renforcer les contrôles à l'égard des pratiques illégales dans le secteur relatives à la législation du travail.**

La **FNBTP** s'engage à mener des actions de **sensibilisation** des entreprises sur les pratiques illégales sur les chantiers et sur les risques qu'encourent les entreprises. Elle s'engage également à **mettre en place un système de valorisation des entreprises citoyennes** (comme par exemple l'organisation d'un prix annuel).

Mesure 13: Améliorer les conditions de sécurité et de santé sur les chantiers

Le secteur du BTP emploie près de 1 million de personnes dont environ un tiers possède une couverture sociale.

Par ailleurs, le secteur du BTP est l'un des secteurs les plus accidentogènes au Maroc.

Au regard de l'enjeu que représente la question de la sécurité et de la santé sur les chantiers, le METLE et les Parties prenantes s'accordent sur la nécessité de généraliser la couverture CNSS des employés du secteur à terme.

Le **MTIP** et les Parties s'accordent également sur la nécessité de mettre en place un cadre de travail sécurisé et protégeant la santé des travailleurs, tout en sensibilisant l'ensemble des acteurs aux bonnes pratiques vis-à-vis des risques et de la sécurité sur les chantiers.

Au regard de l'importance d'une réglementation efficace et adaptée, Le **MTIP** s'engage à **renforcer la réglementation actuelle pour offrir un environnement favorable aux conditions de sécurité et de santé sur les chantiers.**

La **FNBTP** s'engage à mener des campagnes de **sensibilisation** des entreprises sur la sécurité et la santé des employés sur les chantiers et la prévention des risques

professionnels ainsi que la sécurité sociale, la couverture médicale et l'assurance accidents de travail et maladies professionnelles.

Elle s'engage également à **mettre en place un système de valorisation des entreprises citoyennes** (comme par exemple l'organisation d'un prix annuel).

La **FNBTP** s'engage à sensibiliser leurs adhérents sur la nécessité d'application et respect de la charte nationale de prévention des risques dans les chantiers de BTP signée en février 2017.

Pilier II : Une culture d'excellence et un rayonnement à l'international

7^{ème} Dossier stratégique : Valoriser l'excellence et l'innovation

Mesure 14 : Promouvoir et récompenser l'excellence et les bonnes pratiques

Sans objet pour le MTIP

Mesure 15 : Faciliter l'acquisition d'expertise

Sans objet pour le MTIP

Mesure 16 : Créer un pôle d'excellence BTP

Sans objet pour le MTIP

8^{ème} Dossier stratégique : Favoriser l'émergence de champions nationaux

Mesure 17 : Mettre en place un programme d'émergence de champions nationaux et régionaux dans le secteur

Sans objet pour le MTIP

9^{ème} Dossier stratégique : Développer les partenariats publics privés

Mesure 18 : Garantir les conditions nécessaires pour le développement des PPP

Sans objet pour le MTIP

10^{ème} Dossier stratégique : Promouvoir le respect de l'environnement

Mesure 19: Réaliser une mise à niveau environnementale du secteur

Sans objet pour le MTIP

Mesure 20 : Faire du Maroc une référence régionale en matière d'éco-construction

Sans objet pour le MTIP

11^{ème} Dossier stratégique : Accompagner l'internationalisation des entreprises

Mesure 21 : Assurer la promotion et l'accompagnement de l'entreprise nationale du BTP et de l'ingénierie sur les marchés cibles

Sans objet pour le MTIP

Liste des signataires

M. Mohamed YATIM

Ministre du Travail et de l'Insertion Professionnelle

M. Abdelkader AMARA

Ministre de l'Equipeement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau

M. El Mouloudi BENHAMANE

Président de la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics

M. Nabil BENZAOUZ

Président de la Fédération Marocaine du Conseil et de l'Ingénierie